

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agent de police municipale

Fonction : Agent-e de police municipale au Centre opérationnel de commandement et de supervision (COCS)

RI : 20% TB + IAT

NBI : 10 PTS

Référence : IE-2704

Date limite de candidature : mercredi 12 mai 2021

Contexte : Placé(e) sous l'autorité du responsable du Centre opérationnel de commandement et de supervision (COCS), vous assurerez les missions suivantes :

Centre opérationnel de commandement et de supervision (COCS)

- » Répondre, trier et gérer les appels téléphoniques (administrés, CICD-BADR-Mairie-etc.) et radios.
- » Rédaction des mains courantes en lien avec ces appels téléphoniques.
- » Prioriser les interventions et les attribuer aux équipages.
- » Effectuer le suivi de ces interventions et servir d'interface aux agents pour leurs besoins (assistance, services extérieurs, CR OPJ ...)
- » Retranscrire l'action des équipages engagés à la demande du COCS
- » Effectuer les comptes rendus utiles à la hiérarchie
- » Utiliser la vidéo protection (aide à la décision, sécurisation des interventions...).
- » Effectuer la vidéo protection des individus et des sites à la demande de la hiérarchie.
- » Présence au Centre d'information et commandement départemental (CICD) de la Police nationale sur demande de la hiérarchie
- » Patrouiller à la demande de l'encadrement sur la voie publique

Profil

- » Vous avez une bonne connaissance de la réglementation en vigueur
- » Vous êtes doté de réelles capacités d'analyse et de planification
- » Vous savez être force de proposition, faire preuve de méthode, de rigueur et d'exemplarité.
- » Vous saurez respecter le devoir de discrétion relatif aux informations sensibles liées au service et au personnel.
- » Vous disposez de réelles qualités relationnelles et savez assurer la gestion des conflits.
- » Vous êtes en capacité de savoir vous adapter à la pluralité des demandes.
- » Respect de la déontologie et du sens du service public indéniable ainsi que des relations avec le public.
- » Vous maîtrisez l'ensemble des outils et logiciels (Code de la Route, Code de la déontologie, Code pénal, pouvoirs de police du Maire, LOGITUD, PVE, OCTIME, Vidéo-protection)
- » Vous êtes apte à porter de l'armement de catégorie B et D.
- » Vous êtes titulaire du permis B.

Conditions de travail

- » Lieu d'exercice : sur l'ensemble de la commune
- » Patrouilles : réalisées en véhicule, vélo de service ou en pédestre selon les nécessités de service
- » Horaires : Temps complet : 35h - cycle de 8 semaines -
- » Horaires du lundi au vendredi ou du mardi au samedi selon planning
- » Matin : 7h-14h ; Après-midi 13h-20h
- » 1 dimanche travaillé toutes les 8 semaines
- » Matin : 6h-13h
- » Horaires pouvant être modifiés en fonction des nécessités de service
- » Contraintes physiques : station debout prolongée, aptitude sport de combat, aptitude à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques, aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale, port de l'armement.
- » Port de charges lourdes : ponctuel
- » Obligations vestimentaires : port de tenue de policier municipal, gilet pare-balles, casque, bouclier
- » Travail en équipe : majoritairement
- » Contact avec le public

- » Conditions physiques particulières : aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale.
- » Armement de catégorie B : aérosol incapacitant ou lacrymogène, pistolet à impulsion électrique
- » Armement de catégorie D : bâton télescopique de défense ; bâton de protection et de défense à poignée latérale
- » Moyens Radio
- » Lieu et adresse du poste de travail : Police municipale, 21 rue Lesdiguières 38 000 Grenoble

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Jérôme LAMAIN,
Chef de service, Tél : 04 76 86 55 39**

